**Nom Prénom**

**Fonction**

**Ecole**

**Adresse école**

À M. le Directeur académique des services de l'Éducation nationale

Direction des services départementaux de l’Education nationale d’Eure et Loir

s/c de M. l'IEN de …..

Monsieur l'Inspecteur,

La Loi instituant un droit d'accueil pour les élèves des écoles maternelles et élémentaires pendant le temps scolaire apporte de nouvelles restrictions à une liberté fondamentale – le droit de faire grève - reconnu à tous les salariés dans la constitution pour la défense des intérêts professionnels et collectifs.

Un certain nombre d'organisations syndicales en demande d'ailleurs l'abrogation.

Cette loi impose "à toute personne exerçant des fonctions d'enseignement dans une école de déclarer au moins 48 heures avant la grève son intention d'y participer".

En conséquence, je vous informe de mon intention de participer au mouvement de grève du jeudi 1er Février 2024 à partir de 8h.

Conformément à la loi, je vous rappelle que cette lettre "est couverte par le secret professionnel et ne peut être utilisée que pour l'organisation du service d'accueil" (article L133-5).

Date :

Signature

**Ceci est une déclaration d'intention qui ne présage en rien de ma participation effective à ce mouvement.**